



Propositions pour les municipales 2026

Ce document préparé par l'association IASEF regroupe un ensemble d'orientations et d'actions qui pourraient éclairer des candidat(e)s aux élections municipales et communautaires de 2026.

Les questions environnementales devraient s'inscrire dans une **approche territoriale globale et cohérente** dite **systémique** en considérant **les interactions entre les différents milieux**. Une telle démarche permet de donner un cap à long terme afin que les actions engagées au fil de l'eau soient efficaces et pérennes. Cette approche devrait se traduire par une adaptation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de protéger durablement les espaces naturels les plus vulnérables. Les objectifs environnementaux devront ainsi être étoffés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en s'appuyant sur un inventaire de biodiversité consolidé dans un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

L'approche systémique pour préserver la nature et ainsi favoriser la biodiversité peut se décliner au travers des Trames Verte et Bleue, Brune, Noire ou Blanche. Ces « trames » conceptualisent la **continuité écologique** des milieux naturels entre des **réservoirs de biodiversité**, pouvant couvrir des secteurs à l'échelle intercommunale jusqu'à de vastes territoires, par exemple du nord de L'Île de France jusqu'aux Ardennes.

La Trame Verte et Bleue, la Trame Brune

La **Trame Verte et Bleue** (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de **continuités écologiques** et des **réservoirs de biodiversité** pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie.

Elle comprend des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui assurent des connexions entre ces espaces, facilitant ainsi le déplacement des espèces et la conservation de la biodiversité (*source Ministère en charge de la transition écologique*).

Elle permet également de développer les îlots de fraîcheur destinés à lutter contre les effets du réchauffement climatique.

Enfin, une biodiversité préservée grâce à la trame verte et bleue peut contribuer à l'atténuation de l'intensité des crues et des inondations et tend à privilégier les solutions fondées sur la nature comme la préservation des coteaux boisés pour lutter contre les ruissellements.

Trame Verte

Elle embrasse les espaces forestiers, cultivés, herbagés (forêts, haies, champs, pâturages, parcs urbains, espaces verts, jardins).

Trame Bleue

Elle porte sur tous les espaces où l'eau circule vers les cours d'eau ou les nappes phréatiques (ruisseaux, rivières, fleuves) ainsi que les zones humides (mares, marais).

En savoir plus : [Qu'est-ce qu'un corridor écologique ? | Trame verte et bleue](#)

Trame Noire

La **Trame Noire** désigne un réseau de **corridors écologiques** caractérisés par une certaine obscurité visant à protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse (*source Office Français de la Biodiversité*).

En savoir plus : [Trame noire | Trame verte et bleue](#)

Trame Brune

La **Trame Brune** représente un réseau complexe d'éléments biotiques et abiotiques présents dans le sol et essentiels pour assurer les fonctions écologiques nécessaires aux organismes qui y vivent (*source Géoconfluences*).

Trame Blanche

La **Trame Blanche** vise à réaliser une série de continuités écologiques silencieuses qui favorisent les espèces dépendantes de la communication sonore telles que les oiseaux.

a. L'eau

L'eau est source de vie sur terre. Sa qualité en termes quantitatifs et de potabilité est fondamentale. Cela nécessite la **préservation des zones humides** et des zones de captage ainsi que la **restauration de l'écoulement** naturel de l'eau et **de son infiltration** ; celles-ci relèvent en particulier de l'échelon local.

Propositions IASEF

- Recenser et préserver les zones humides, *en restaurant les mares et marais et en les protégeant des traitements phytosanitaires.*
- Recenser et préserver les ruisseaux, *en entretenant les berges des cours d'eau naturels.*
- Protéger les zones de captage d'eau potable des différentes pollutions (PET, PFAS, nitrates, pesticides, métaux lourds, ...), *en s'assurant de pratiques culturales sans intrants.*
- Favoriser le retour de l'eau dans le sol, *en limitant l'imperméabilisation des sols, en favorisant l'utilisation de revêtements drainants pour les parkings publics, les allées à faible circulation et les parcelles privées et en préconisant l'infiltration de l'eau à la parcelle par la création de puisards.*
- Traiter les eaux de ruissellement routières, *en raccordant les systèmes d'eaux pluviales urbaines vers les stations d'épuration des eaux ou en installant des systèmes de traitement/filtration de proximité.*
- Valoriser les eaux pluviales comme ressource en les récupérant pour d'autres usages non domestiques, *en favorisant notamment les dispositifs individuels ou collectifs de récupération.*

b. Les Forêts

La vallée de l'Oise s'inscrit dans un vaste continuum forestier fonctionnel depuis les portes de Paris jusque dans les Ardennes. De ce fait, les forêts de L'Isle-Adam et de Carnelle constituent un maillon essentiel en tant que **corridor de biodiversité** entre les **réservoirs de biodiversité** majeurs à l'échelle européenne.

Outre la production de bois, la forêt tient un rôle essentiel pour l'environnement (réservoirs de biodiversité, régulation et filtration des précipitations) ; elle offre également aux citoyens un cadre bucolique (et gratuit).

Propositions IASEF

- Promouvoir les bonnes pratiques sylvicoles notamment dans les forêts communales et dans les bois privés, *en excluant toute coupe rase et monoculture, en préservant des zones de sénescence et des zones de gros bois favorables à la faune, en favorisant la sylviculture irrégulière, la coupe par bûcheronnage et en limitant le tassemement lors du débardage par l'emploi de matériel approprié.*
- Encourager le regroupement de petites parcelles boisées privées, *en facilitant la constitution de groupements forestiers de gestion et en acquérant des parcelles à enjeux.*
- Préserver les continuités forestières et les corridors de biodiversité, *en identifiant les secteurs majeurs, en adaptant le PLU pour protéger les lisières et développer des strates végétales de transition, en généralisant une bande de sécurité d'au moins 50 mètres avec le tissu urbain en vue d'assurer la sécurité des populations riveraines en cas de départ de feu et de former une zone tampon avec la faune de ces couverts.*
- Informer le public et le sensibiliser aux enjeux de la forêt, y compris ceux de la chasse, *en soutenant les initiatives en direction du public et des écoles, en poursuivant la coopération entre la Gendarmerie, l'ONF et les bénévoles pour lutter de concert contre les dégradations et les dépôts sauvages.*

C. L'agriculture

L'agriculture est essentielle pour le **maintien de la biodiversité** du territoire. Elle peut se développer avec une démarche respectueuse de l'environnement tout en assurant une production rémunératrice. Les municipalités ont un rôle essentiel pour encourager les agriculteurs à adopter une approche raisonnée et faciliter le **dialogue** avec les citoyens sur les enjeux et les attentes de chacun.

Propositions IASEF

- Préserver la qualité des terres agricoles et encourager l'agriculture raisonnée ayant un usage modéré d'intrants, *en soutenant les initiatives d'agriculture de conservation, en consacrant quelque 5% des terres cultivées pour l'implantation de haies vives et de bandes de jachère.*
- Soutenir les fermes vivrières du territoire, *en protégeant les vergers, en favorisant l'installation de producteurs bios, en intégrant dans la convention avec le concessionnaire la promotion de leur présence sur le marché et en soutenant la constitution d'AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).*

L'agriculture de conservation est un ensemble de techniques culturales simplifiées qui visent à maintenir et à améliorer le potentiel agronomique des sols. C'est un système agricole qui permet de prévenir la perte des terres arables tout en régénérant les terres dégradées.

Par exemple, cela peut consister dans un premier temps à semer des plantes telles que le trèfle qui vont enrichir le sol par leur activité de photosynthèse puis à semer sans labour des céréales endémiques adaptées à la nature du sol, au climat et à l'exposition de la parcelle.

d. Le bâti, les espaces verts et jardins

Les bonnes pratiques de construction et de jardinage **respectueuses de l'environnement** concernent tout autant les communes que les particuliers. L'exemplarité des municipalités pour les mettre en pratique permet d'encourager les citoyens à faire de même.

Propositions IASEF

- Favoriser la **gestion différenciée** des espaces verts et des jardins *en disposant des zones d'évolution libre, en espaçant les tontes et en pratiquant des fauches tardives, en créant des haies vives variées d'essences locales (insectes pollinisateurs, nidification des oiseaux) et des îlots de plantes mellifères locales - plus adaptées aux pollinisateurs contrairement aux plantes horticoles.*
- Préserver et assurer les **continuités écologiques** *en favorisant les déplacements et les habitats de la petite faune (amphibiens, hérissons), en réalisant des refuges (tas de bois, tas de pierres, nichoirs), en créant des passages pour la petite faune dans les clôtures et dans les murs entre les parcelles.*
- Mettre en place un **réseau vert en milieu urbain** et assurer un contrôle efficace des coupes et des abattages d'arbres en élaborant **un plan de paysage** intégré au PLU.
- Favoriser l'intégration du végétal dans la conception des aménagements ou des constructions (végétalisation des façades, aménagement d'îlots de verdure...), *en faisant un état des lieux de la commune par une démarche de cartographie de la végétation, en dressant un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en inscrivant des objectifs à moyen terme dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et en adaptant le PLU.*

- Protéger les **espèces en danger** telles que les chiroptères, les martinets noirs, les hirondelles, les hérissons ou les amphibiens (crapauds, grenouilles, tritons, salamandres), *en intégrant des dispositifs adaptés lors de la rénovation des bâtiments, en créant des crapauducs ou en publant des arrêtés visant à limiter la circulation automobile nocturne (janvier à mars, selon les conditions météorologiques).*

Le **Plan de paysage** permet de travailler sur la qualité paysagère d'un territoire, en révélant sa connaissance intrinsèque au travers de ses dynamiques et de ses composantes géographiques, fonctionnelles et spatiales. Sa réalisation est un projet qui doit associer les citoyens afin de le concrétiser par des réalisations qui vont générer des effets d'entraînements positifs.

La cartographie de la végétation d'un territoire, appelée **carto-végétation**, consiste à identifier les réservoirs de biodiversité et les éventuels corridors de biodiversité qui permettent de les relier. Ces corridors sont différents selon la faune considérée, par exemple les papillons, les petits mammifères (tels que les hérissons) ou la grande faune.

Une telle démarche s'appuie sur une analyse des différentes cartes établies par l'IGN (photos satellites ou aériennes, Lidar) croisée avec des observations sur le terrain.

IASEF a engagé une telle démarche en 2025 avec le concours scientifique de FNE-IdF (France Nature Environnement Ile de France).

e. Les sols

Les terres arables contiennent une quantité incroyable de **micro-organismes** qui permettent la vie sur terre. Elles sont le fruit d'un très long processus de décomposition des roches minérales et de substances organiques. Il convient de les préserver autant que faire se peut. Les municipalités peuvent agir tant sur les espaces publics que pour inciter les propriétaires privés.

Un sol vivant permet de :

- Capter l'eau, évitant ainsi les inondations,
- Alimenter la végétation,
- Réguler la température grâce à l'évaporation de l'eau dans les sols,
- Filtrer la pollution en évitant la contamination des eaux souterraines,
- Stocker du carbone dans la terre grâce aux racines.

Propositions IASEF

- Préserver les sols et limiter leur imperméabilisation *en adoptant une gestion économe de l'espace privilégiant le réinvestissement urbain sans le saturer, en végétalisant de nouvelles surfaces, en conditionnant les extensions et la création de zones d'aménagement.*
- Préserver et renforcer la qualité intrinsèque des sols, *en évitant toute forme de labour pour préserver les réseaux de vie souterraine, en s'interdisant tout apport notamment chimique (engrais, pesticides) mais en s'appuyant sur la capacité des plantes à fertiliser les sols grâce à la photosynthèse.*
- Maintenir et éviter le grignotage des sols arables originels, *en limitant la dégradation des sols, en préservant les terres végétales avant travaux, en les stockant provisoirement avant remblaiement à l'issue des travaux.*



La Trame Noire, la Trame Banche

Sachant que 2/3 des mammifères et 3/4 des insectes vivent la nuit, l'éclairage artificiel et le bruit sont des sources de pollution qui perturbent la faune et la flore et qui affectent la santé humaine. **L'extinction des éclairages au milieu de la nuit** devrait être généralisée et la lutte contre les émissions sonores, liées au transport par exemple, devrait être amplifiée. Les municipalités peuvent aisément réduire ces pollutions, d'autant plus que l'éclairage public représente une part importante de la facture d'électricité.

Propositions IASEF

- Respecter et faire respecter l'obligation réglementaire d'extinction nocturne des locaux *en éteignant en milieu de nuit les panneaux d'information municipaux, celui des monuments et des éclairages publics non indispensables et en rappelant l'obligation réglementaire au travers des publications de la ville.*
- Adapter l'éclairage public *en équipant les lampadaires de LED à lumière chaude (jaune) ayant un faisceau lumineux dirigé vers le sol, en modulant l'intensité lumineuse en fonction des besoins ponctuels ou permanents, en limitant l'extension urbaine.*
- Réduire les émissions sonores de la circulation urbaine *en fluidifiant le trafic par la suppression des feux tricolores inutiles, en réduisant la vitesse des véhicules par des aménagements de voirie, en choisissant des revêtements routiers performants, en réglementant les modalités de livraison par camion, en verbalisant les véhicules ultra-bruyants.*

Conclusion

L'environnement du cadre de vie des citoyens se construit au niveau tant local que régional, national et mondial. C'est pourquoi il est essentiel que chacun-e intègre les **enjeux de sa préservation** au regard de son propre périmètre d'action.

Les municipalités ont un rôle essentiel pour prendre des dispositions adaptées à leur territoire, pour **informer, sensibiliser** les concitoyens et **faire évoluer** leurs pratiques quotidiennes.

Pour conduire une politique globale permettant de préserver la biodiversité du territoire, il convient de renforcer **l'éducation** de tous les acteurs sur les enjeux des trames, notamment les élus et les agents de la commune, voire d'intervenir dès le plus jeune âge en associant les écoles.

Enfin, la mairie tient un rôle central dans tous les domaines relatifs à son territoire ; elle peut **impulser une dynamique** favorable à l'environnement en interpellant les services du département ou de la région, ainsi que les concessionnaires et les entreprises qu'elle engage.